



DOCUMENT SUR LES ATTENTES DU WWF

UN MONDE FAVORABLE À LA NATURE D'ICI 2030:

ADOPTER UN PLAN D'ACTION MONDIAL POUR PRÉSERVER NOS SYSTÈMES INDISPENSABLES À LA VIE

Novembre 2022



Organisée à Montréal, la conférence des Nations unies sur la biodiversité de 2022 (COP 15) est une occasion à ne pas manquer pour lutter contre la perte de la biodiversité qui s'accélère.

Les gouvernements se réuniront en décembre 2022 pour convenir de nouveaux objectifs à l'échelle mondiale et d'un plan d'action pour la nature à l'horizon 2030. Cet accord doit engager le monde sur une nouvelle voie pour lutter contre la perte alarmante de la biodiversité, qui est également vitale pour lutter contre l'urgence climatique, garantir la sécurité alimentaire et hydrique, réduire notre vulnérabilité aux futures pandémies et atteindre les Objectifs de développement durable.

Alors que les êtres humains continuent d'exploiter et de détruire la nature à un niveau sans précédent, nous dégradons les systèmes de vie dont dépendent notre propre bien-être, notre sécurité et notre prospérité. Le cadre mondial de la biodiversité (CMB) pour l'après-2020 doit au minimum être aussi exhaustif, fondé sur des données scientifiques et ambitieux que l'accord de Paris sur le climat. Il doit susciter des mesures immédiates sur le terrain pour inverser la tendance actuelle à la dégradation de la nature. Malheureusement, la version préliminaire actuelle du cadre ne va pas suffisamment loin pour répondre à la crise de la biodiversité. Le WWF a identifié différents domaines dans lesquels le CMB doit galvaniser l'action transformatrice.

Tous les pays doivent redoubler d'ambition et d'action pour mettre en place un cadre global et scientifique capable d'enrayer et d'inverser la perte de la biodiversité d'ici 2030

et de garantir un avenir favorable à la nature, de sorte que d'ici la fin de la décennie, nous ayons plus de nature qu'au début. Le CMB doit apporter un changement radical par rapport au précédent plan stratégique sur 10 ans pour la Convention sur la diversité biologique (CDB), en vertu duquel aucun des 20 objectifs dits d'Aichi n'a été pleinement atteint. Il s'agit de la deuxième décennie consécutive de non-respect des objectifs en matière de biodiversité. Pendant cette période, la perte de la biodiversité s'est poursuivie à un rythme croissant. Les gouvernements doivent fixer de nouveaux objectifs ambitieux pour 2030 et engager leur responsabilité quant à leur concrétisation.

Après la COP 15 et l'accord du CMB, les pays devraient immédiatement mettre à jour leurs Stratégies et plans d'action nationaux en matière de biodiversité (SPANB) afin de les harmoniser au cadre et à l'ambition d'inverser la perte de la biodiversité d'ici 2030 en vue de parvenir à un monde favorable à la nature. Dans l'idéal, ils devraient également être alignés sur leurs Contributions déterminées au niveau national (CDN) et leurs Plans nationaux d'adaptation (PAN) afin de garantir une approche intégrée dans le but de résoudre les crises liées au climat et à la biodiversité.

Qu'est-ce qui montre que cela fonctionne ?

La COP 15 doit aboutir à l'accord d'un CMB solide et ambitieux, permettant aux Parties de commencer immédiatement sa mise en œuvre en fixant des objectifs à l'échelle nationale et en actualisant les SPANB conformément au nouveau cadre mondial. Cela nécessitera l'adoption, à l'occasion de la deuxième partie de la COP 15, d'un paquet qui comprend, au minimum, en plus du document relatif au CMB pour l'après-2020 :

- Le cadre de suivi comprenant les indicateurs principaux ;
- L'approche multidimensionnelle améliorée en matière de planification, de suivi, d'élaboration de rapports et d'examen ;
- La stratégie de mobilisation des ressources.

La décision de la COP qui traduit en mesures concrètes le CMB devrait indiquer que pour s'acquitter de leurs obligations au titre de la Convention, les Parties sont tenues de mettre en œuvre immédiatement et sans réserve le CMB, y compris par la voie d'une législation nationale adéquate.

Pour faire face à la crise croissante liée à la nature et offrir un avenir durable aux générations actuelles et futures, le cadre adopté doit, au minimum, renfermer les principaux résultats négociés suivants :

UN CADRE MONDIAL DE LA BIODIVERSITÉ RÉUSSI POUR L'APRÈS 2020 DOIT INCLURE :

UNE MISSION VISANT À INVERSER LA PERTE DE LA BIODIVERSITÉ POUR PARVENIR À UN MONDE POSITIF POUR LA NATURE D'ICI 2030.

GRÂCE À DES APPROCHES FONDÉES SUR LES DROITS ET A L'ÉCHELLE DE LA SOCIÉTÉ



PRÉSERVER LES HABITATS

OBJECTIFS DE CONSERVATION DE 30 % DES TERRES, DE L'EAU DOUCE ET DES OCÉANS ET DE RESTAURATION DES ÉCOSYSTÈMES DÉGRADÉS DANS LE MONDE D'ICI 2030



EMPREINTE

UNE ÉTAPE IMPORTANTE POUR RÉDUIRE DE MOITIÉ L'EMPREINTE DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION D'ICI 2030 ET DES OBJECTIFS COUVRANT TOUTS LES SECTEURS ENTRAÎNANT DES PERTES NATURELLES



SOLUTIONS FONDÉES SUR LA NATURE

INCLUSION DE SOLUTIONS FONDÉES SUR LA NATURE, PARALLÈLEMENT AUX APPROCHES FONDÉES SUR LES ÉCOSYSTÈMES, AFIN DE PROCURER DES AVANTAGES AUX POPULATIONS, À LA NATURE ET AU CLIMAT.



FINANCE

UNE AUGMENTATION SIGNIFICATIVE DES RESSOURCES, AINSI QUE DES MESURES VISANT À ALIGNER LES FLUX FINANCIERS POUR QU'ILS SOIENT POSITIFS POUR LA NATURE ET À RÉORIENTER TOUTES LES SUBVENTIONS NÉFASTES D'ICI 2030.



MISE EN ŒUVRE

UN MÉCANISME DE MISE EN ŒUVRE SOLIDE ET EFFICACE, INCLUANT UNE ACCÉLÉRATION DES ACTIONS DANS LE TEMPS



© Brent Stirton / Getty Images

Comment y parvenir ?

Les chefs d'État et de gouvernement doivent porter leur attention sur la COP 15, accorder la priorité à la nature comme élément clé pour atteindre les Objectifs de développement durable, lutter contre le changement climatique et faire de Montréal un tournant décisif où ils conviennent d'assurer un avenir à toute la vie sur Terre. Les dirigeants doivent faire savoir haut et fort que la crise existentielle de la biodiversité peut, et doit, être traitée en même temps que les besoins socioéconomiques pressants résultant de la situation économique mondiale difficile que nous traversons actuellement. Ils devraient mandater leurs ministres et leurs équipes gouvernementales pour soutenir cette ambition et appliquer une approche axée sur les solutions dans la salle des négociations tout en abordant la crise de la biodiversité à l'échelle mondiale.

L'engagement au plus haut niveau du gouvernement est indispensable afin de garantir l'ambition globale nécessaire pour répondre à la crise de la biodiversité (inverser la perte de la biodiversité et offrir un monde favorable à la nature d'ici 2030) et parvenir à un accord sur un certain nombre

de questions clés non résolues (comme la mobilisation des ressources, la mise en œuvre et les informations de séquençage numérique). Un tel leadership sera indispensable pour permettre aux négociations d'aboutir à un CMB ambitieux et complet à l'occasion de la COP 15.

Dans sa décision 14/34, la Conférence des Parties (COP) a établi que le processus du CMB devait être participatif, ouvert et transparent. En outre, le WWF croit fermement que l'organisation de toutes les COP de la CDB, y compris la COP 15 et tous les points à l'ordre du jour, doit reposer sur un accès total et une participation effective et équitable de l'ensemble des détenteurs de droits et parties prenantes, comme les peuples autochtones, les communautés locales, les femmes, les jeunes et les organisations de la société civile. Leur exclusion rendrait les négociations plus opaques et moins efficaces, et risquerait d'entraver le soutien à une mise en œuvre rapide et ambitieuse des décisions de la COP.



1. UNE MISSION POSITIVE POUR LA NATURE

Une mission ambitieuse qui engage les gouvernements à « parvenir à un monde favorable à la nature, en stoppant et en inversant la perte de la biodiversité d'ici 2030 » doit orienter l'accord adopté

Face à l'accélération de la perte de la biodiversité, le monde a besoin de toute urgence d'un objectif mondial commun pour la nature capable de mener des actions à travers les gouvernements, le secteur privé et la société. Nous avons déjà un objectif mondial pour le climat qui engage toutes les Parties à limiter le réchauffement climatique à 2 °C au maximum, et de préférence à 1,5 °C, par rapport aux niveaux de l'époque préindustrielle. La COP 15 doit être l'occasion pour les pays de se réunir pour convenir d'un objectif mondial similaire pour la nature au profit de tous et de la planète.

Les représentants réunis à Montréal doivent veiller à ce que le CMB se focalise sur une mission ambitieuse qui engage les gouvernements à inverser la perte de la biodiversité d'ici 2030 pour un monde favorable à la nature, de sorte qu'il y ait plus de nature à la fin de cette décennie qu'au début. Cela s'avère non seulement nécessaire pour empêcher les écosystèmes d'atteindre un point de non-retour avec des conséquences catastrophiques pour la stabilité de la planète et la survie de notre civilisation, mais également possible grâce à la capacité de la nature à s'en remettre si on lui en donne la possibilité.

Afin de répondre à la crise de la biodiversité qui s'aggrave rapidement, la réussite doit être définie par une ambition concertée qui (1) s'appuie sur la science et les engagements multilatéraux existants, (2) est nettement supérieure aux objectifs d'Aichi et donc aux objectifs 2020 liés à la biodiversité du Programme de développement durable à l'horizon 2030, (3) garantit la contribution de la nature à la réalisation des Objectifs de développement durable et (4) répond à l'ampleur de l'urgence. Une mission «

Bilan positif pour la nature d'ici 2030 » est essentielle pour préserver la santé et les moyens de subsistance, ainsi que pour s'assurer que la voie pour limiter le réchauffement climatique à 1,5 °C reste ouverte. Une mission moins ambitieuse et moins mesurable conduira à l'échec des engagements existants et n'apportera pas de réponse suffisante à la crise de la biodiversité à grande échelle. Elle entraînera également des dommages d'autant plus irréparables pour la biodiversité, notamment l'extinction d'espèces et la perte d'habitats naturels, ainsi que des efforts de restauration accrus plus tard.

Un énoncé de mission qui engage les gouvernements à « parvenir à un monde favorable à la nature, en arrêtant et en inversant la perte de la biodiversité d'ici 2030 » dans le CMB offrira un guide concis et facile à communiquer aux gouvernements, à la société civile et au secteur privé, tout en inspirant le soutien du public et la dynamique politique. Plus important encore, il codifiera un objectif global mesurable pour la nature qui garantira une forte responsabilité quant à sa mise en œuvre.

L'objectif visant à enrayer et inverser la tendance actuelle à la déperdition de la nature d'ici 2030 a déjà été engagé dans plusieurs promesses faites par des chefs d'État et de gouvernement, notamment le Leaders' Pledge for Nature (Engagement des dirigeants pour la nature) et la Déclaration de Kunming ; cette dernière a été adoptée lors de la première partie de la COP 15 en Chine, en octobre 2021. De nombreux dirigeants ont également soutenu que l'arrêt et l'inversion de la perte de la biodiversité d'ici 2030 devraient contribuer à la concrétisation d'un monde favorable à la nature.

RECOMMANDATIONS DU WWF

Les Parties à la CDB devraient inclure dans le CMB un énoncé de mission favorable à la nature. Le WWF soutient n'importe quelle version de la mission qui comprend :

- l'engagement à créer un **monde favorable à la nature**, en arrêtant et **en inversant la perte de la biodiversité d'ici 2030**.

2. INTENSIFIER LA CONSERVATION ET LA RESTAURATION

Des actions de conservation et de restauration plus ambitieuses et ouvertes doivent être approuvées pour conserver au moins 30 % des terres, des eaux intérieures et des océans à travers le monde

La biodiversité se dégrade à un rythme alarmant. Un million d'espèces végétales et animales sont menacées d'extinction, dont beaucoup d'ici quelques décennies ; nous avons perdu la moitié des coraux à l'échelle mondiale et nous perdons des zones forestières de la taille de 27 terrains de football chaque minute.

80 % de la biodiversité restante se trouve dans les terres, les eaux et les territoires des peuples autochtones et des communautés locales, grâce à leur gestion responsable, leur conservation et leur utilisation durable de ces zones.

Pour ralentir la perte de la biodiversité et la dégradation de la nature, l'un des principaux instruments politiques employés est la création de zones protégées ou préservées. Il existe toutefois un large consensus sur le fait que les terres, les eaux douces et les mers ne sont pas encore suffisamment protégées pour inverser le déclin de la biodiversité. L'économie mondiale tirerait également profit de la création de zones bien plus protégées et préservées sur terre et en mer qu'aujourd'hui. L'analyse de différents scénarios de conservation d'au moins 30 % des terres et des océans du monde révèle que les bénéfices l'emportent sur les coûts selon un rapport d'au moins 5 pour 1. L'augmentation des zones protégées et préservées contribuera également à la conservation des espèces. Elle

complétera l'action accrue requise pour la conservation des espèces, notamment l'arrêt immédiat des extinctions imputables à l'homme, l'augmentation de l'abondance des espèces indigènes d'ici 2030 et la réponse à la demande et à l'offre de produits tirés des espèces sauvages.

La mise en place de zones protégées et préservées et l'instauration d'autres mesures de conservation efficaces basées sur les zones devraient se focaliser sur les endroits appropriés, y compris les zones clés pour la biodiversité et les zones marines d'importance écologique et biologique, et inclure les zones terrestres, les eaux intérieures et les zones marines et côtières. Pour éviter d'établir et de maintenir des parcs de papier, à savoir des zones protégées dont les actions de gestion sont insuffisantes ou inadéquates, et pour veiller à ce que ces zones constituent des outils efficaces de préservation, il convient d'accorder une attention particulière à la qualité des résultats de conservation en assurant la représentativité écologique, la connectivité, une gestion efficace et une gouvernance équitable.

Cet objectif ne peut et ne doit être atteint qu'en garantissant les droits des peuples autochtones et des communautés locales sur leurs terres et territoires sur la base de leur consentement libre et préalable en connaissance de cause, et compte tenu de leur savoir et de leur leadership.

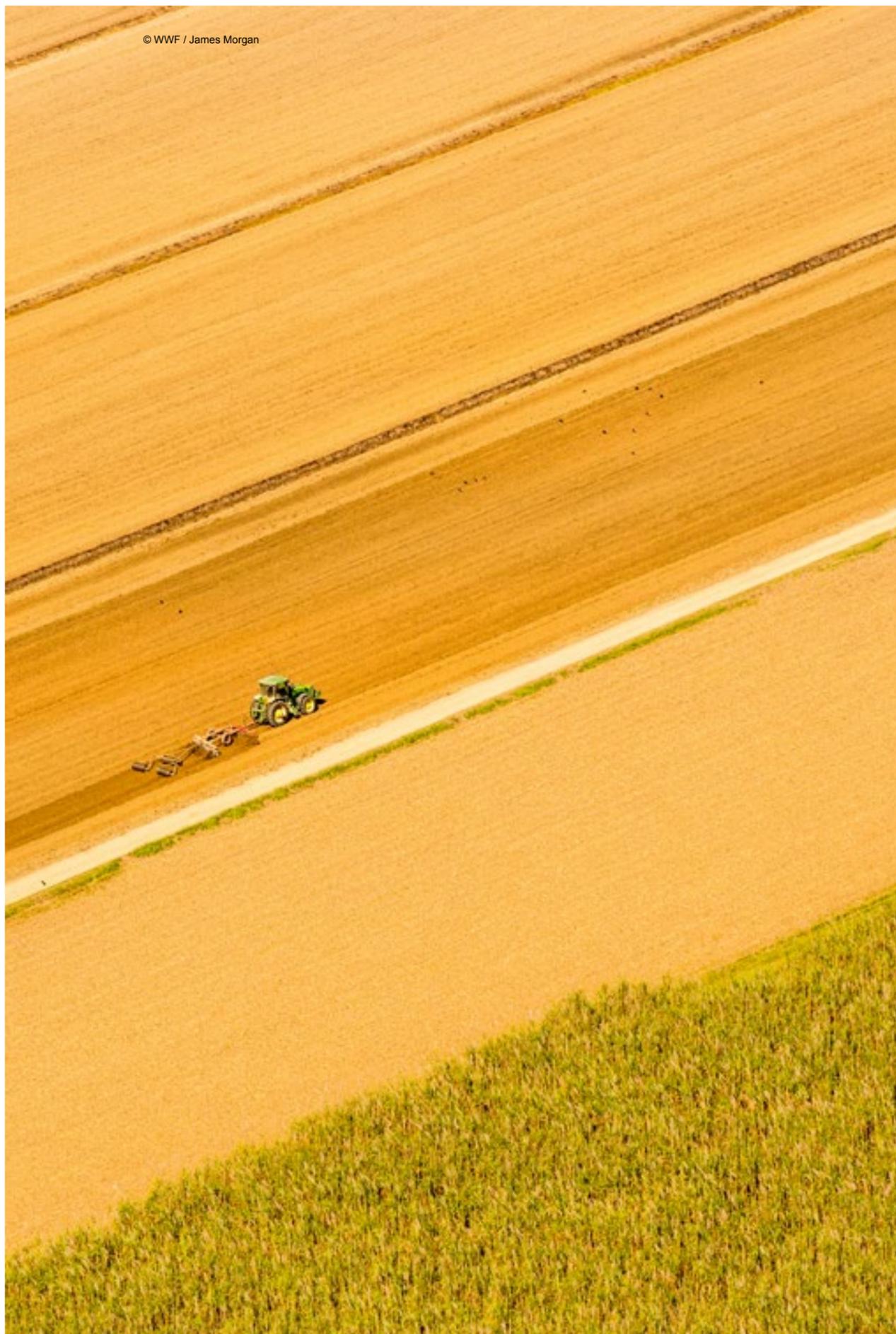
RECOMMANDATIONS DU WWF

Le CMB doit aboutir à une augmentation significative des efforts de conservation des pays en incluant :

- Un objectif mondial visant à préserver 30 % de la Terre d'ici 2030, zones terrestres, eaux intérieures et zones marines et côtières comprises, en se concentrant sur les zones clés pour la biodiversité et les zones marines d'importance écologique et biologique, tout en veillant à ce que les droits soient pleinement respectés et garantis et que toutes ces zones soient gérées efficacement et régies équitablement.
- Un objectif ambitieux de restauration des écosystèmes naturels et semi-naturels, au-delà des engagements existants, qui contribuerait à la création d'un monde favorable à la nature d'ici 2030.



© WWF / Michel Gunther



3. LUTTER CONTRE NOTRE EMPREINTE

Une approche transformatrice et ouverte est indispensable pour assurer une transition juste dans les secteurs productifs qui entraînent actuellement la perte de la biodiversité

Les activités humaines non durables occasionnent la perte de la biodiversité. La quantité de nature nécessaire à la production et à la consommation de matériaux et de produits (pour nos denrées alimentaires et autres biens, bâtiments et infrastructures) constitue notre « empreinte » sur la planète.

Le CMB offre une occasion unique de convenir d'une action collective au niveau mondial pour encourager une transition juste des secteurs productifs, des entreprises et des institutions financières, qui soutient l'emploi et les moyens de subsistance tout en protégeant et en restaurant la nature.

À travers une transition juste des secteurs clés ayant un impact sur la biodiversité, notamment l'agriculture et les systèmes alimentaires, de nombreuses opportunités économiques nouvelles et durables verront le jour. Une telle transition peut créer des emplois verts qui contribuent de manière significative à l'éradication de la pauvreté et à des progrès en matière de santé, mais peut aussi garantir la réalisation d'une économie durable sur le plan environnemental, essentielle au bien-être des générations actuelles et futures.

RECOMMANDATIONS DU WWF

Afin de lutter contre la production et la consommation non durables qui induisent la perte de la biodiversité, le CMB doit inclure :

- Un engagement visant à réduire de moitié l'empreinte de la production et de la consommation d'ici 2030, qui insistera sur l'importance de prendre en compte notre impact sur le monde naturel.
- Des objectifs à l'horizon 2030 pour transformer les secteurs productifs et les entreprises clés, afin de travailler avec la nature, au lieu de lui porter préjudice. Les secteurs clés comprennent l'agriculture et les systèmes alimentaires, la pêche et l'aquaculture, la sylviculture, les infrastructures, l'exploitation minière et les autres activités d'extraction.
- Des objectifs pour 2030 en vue de lutter contre la consommation et la pollution, ce qui réduira la consommation mondiale globale pour revenir dans les limites planétaires, éliminer la pollution plastique et les pesticides hautement dangereux, diviser par deux l'utilisation des autres pesticides et réduire de moitié les nutriments perdus dans l'environnement.

4. INTENSIFIER LES ACTIONS

Un mécanisme de mise en œuvre solide, basé sur le modèle de l'Accord de Paris, est essentiel pour demander des comptes aux pays et veiller à ce que les actions se développent au fil du temps

Pour éviter que l'histoire ne se répète et que les objectifs ne soient pas atteints, comme ceux d'Aichi, il est essentiel qu'un mécanisme de mise en œuvre solide soit pleinement intégré dans le cadre, ce qui permettrait d'intensifier les actions au fil du temps. Le mécanisme doit être efficace et transparent, et permettre une évaluation des actions nationales regroupées visant à atteindre les buts et objectifs du cadre. L'examen des progrès réalisés, l'identification des lacunes et l'intensification des actions au besoin constitueront des éléments essentiels de ce mécanisme.

Avec une telle structure, le nouveau CMB aura toutes les chances de réussir là où les accords précédents ont échoué. C'est la raison pour laquelle l'inclusion d'un mécanisme de mise en œuvre solide doit être une priorité dans la version finale du texte du cadre. En outre, les détails du mécanisme de mise en œuvre devraient être adoptés dans le cadre d'une décision parallèle à la COP 15, en lien avec le CMB.

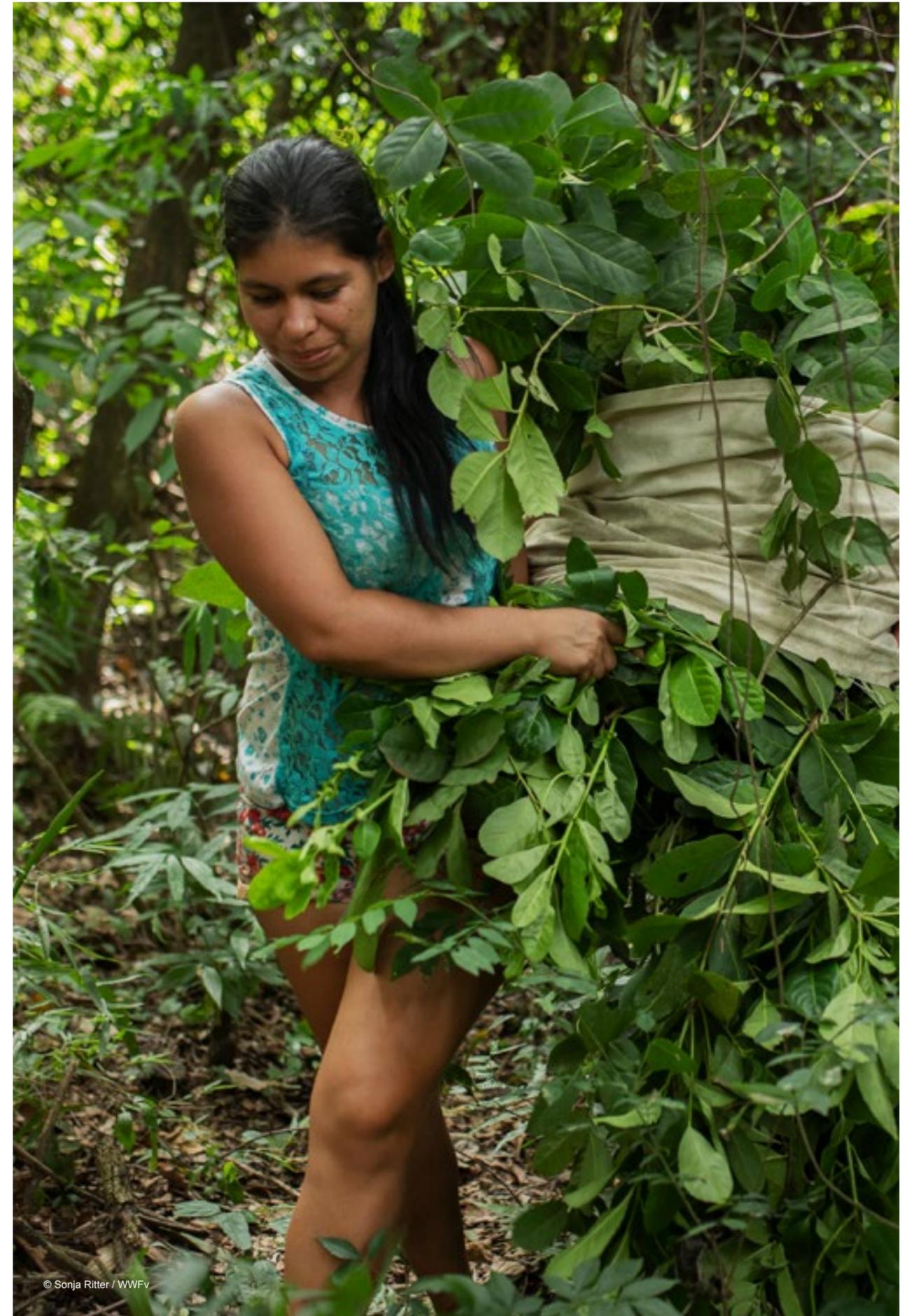
RECOMMANDATIONS DU WWF

Le WWF estime que ce mécanisme de mise en œuvre devrait comprendre trois composantes principales : présent, examen et intensification.

- **Présent** : les stratégies nationales existantes en matière de biodiversité doivent être améliorées et les pays doivent présenter des plans en phase avec le CMB qui traduisent à l'échelle nationale tous les buts et objectifs mondiaux.
- **Examen** : évaluer les progrès réalisés au niveau mondial constitue un rouage essentiel du processus.
- **Intensification** : pour atteindre des objectifs ambitieux, après examen des progrès réalisés, les pays devraient intensifier leurs actions sur le terrain s'ils ne sont pas sur la bonne voie.

À l'occasion de la COP 15 de la CDB au mois de décembre, les pays devront se mettre d'accord sur les étapes de mise en œuvre du CMB (planification, suivi, élaboration de rapports, examen, intensification), y compris le calendrier des progrès entre l'adoption du cadre et l'année 2030.

Le Cadre de suivi du CMB doit également être adopté parallèlement au CMB lors de la COP 15. Il devrait inclure un ensemble d'indicateurs généraux que tous les pays devront utiliser dans leurs rapports nationaux.



© Sonja Ritter / WWFv

5. FINANCEMENTS ET INVESTISSEMENTS ADÉQUATS

Nous avons besoin de plus d'argent pour la nature. Les pays en développement doivent être les principaux bénéficiaires d'un financement accru. L'adoption d'un CMB ambitieux, conforme à l'urgence en matière de biodiversité, nécessitera que le monde réfléchisse à la manière de mobiliser les financements nécessaires.

La COP 15 de la CDB représente une occasion historique de lancer un changement transformateur et d'inverser la perte de la biodiversité au cours de cette décennie. Mais pour garantir la réussite de n'importe quel plan mondial pour la nature, ce dernier doit être assorti d'un financement suffisant. Les principales raisons de l'échec des précédents objectifs mondiaux en matière de biodiversité sont l'insuffisance des ressources et le manque de reddition de comptes dans la mise en œuvre au niveau national.

Les ressources de toutes les sources (publiques, privées, nationales et internationales) doivent être considérablement augmentées pour combler le déficit en matière de financement de la biodiversité. Il est primordial que nous assistions à une hausse des financements internationaux publics pour la biodiversité afin d'aider les pays en développement à mettre en œuvre des actions en faveur de la biodiversité et contribuer à débloquer et accroître l'investissement du secteur privé. La perte de la biodiversité est une crise mondiale qui nous affecte tous ; elle doit être abordée dans le cadre d'une coopération internationale. En outre, tous les pays doivent augmenter significativement le financement national en faveur de la biodiversité si nous voulons avoir une chance d'offrir un monde favorable à la nature d'ici 2030.

Investir plus d'argent en faveur de la nature seule ne suffira pas. Il convient également de diminuer les financements et les investissements qui portent préjudice à la nature. Malheureusement, les gouvernements versent chaque année 1 800 milliards de dollars en subventions nuisibles à l'environnement. Le nouveau cadre doit

inclure des objectifs ambitieux pour évaluer, réformer et réaffecter de toute urgence ces subventions néfastes.

D'après les recherches menées par le Forum économique mondial, 44 000 milliards de dollars de création de valeur économique (soit environ la moitié du PIB mondial) dépendent fortement ou moyennement de la nature. Cela signifie que nos systèmes économiques et financiers ne peuvent fonctionner sans écosystèmes sains. Et pourtant, nous prenons souvent ce dont nous avons besoin dans la nature sans inclure le coût de la dégradation environnementale dans les prix et les marchés. Tous les pays doivent valoriser convenablement la nature dans les prises de décisions économiques et mettre en œuvre et renforcer les incitations publiques avec des résultats positifs pour la nature. Les opportunités ne manquent pas : 1 dollar dépensé dans la restauration de la nature promet de générer jusqu'à 30 dollars de retombées économiques, et la transition vers une économie favorable à la nature pourrait générer une valeur commerciale annuelle pouvant atteindre 10 100 milliards de dollars et créer 395 millions d'emplois d'ici 2030.

C'est la raison pour laquelle l'alignement des flux financiers publics et privés sur les buts et objectifs du CMB (afin qu'ils encouragent la production positive pour la nature, au lieu de lui porter préjudice) doit être au cœur de la discussion sur les financements lors de la COP 15. En outre, les banques centrales et les superviseurs financiers doivent activement lutter contre le changement climatique et la dégradation de la nature.

RECOMMANDATIONS DU WWF

Il reste encore beaucoup de chemin à parcourir avant de combler le déficit mondial en matière de financement de la biodiversité, et les pays doivent passer dès maintenant à la vitesse supérieure. L'adoption d'une stratégie globale de financement et de mobilisation des ressources parallèlement au CMB et l'inclusion d'objectifs ambitieux et complets de mobilisation des ressources dans le cadre sont essentiels pour réussir la mise en œuvre de nouvelles actions en faveur de la biodiversité qui contribuent à la promesse des Objectifs de développement durable des Nations unies, à savoir la prospérité pour tous sur une planète saine. Une stratégie globale de financement et de mobilisation des ressources comprendra les éléments suivants :

- Une augmentation substantielle des ressources provenant de toutes les sources (y compris une augmentation du financement international de la biodiversité, par exemple par le biais de l'aide publique au développement (APD), et du financement national de la biodiversité, ainsi que du financement public et privé), proportionnelle à l'envergure du déficit en matière de financement de la biodiversité.
- Veiller à ce que toutes les entreprises et institutions financières évitent les impacts négatifs sur la biodiversité et augmentent leurs impacts positifs, tout en réduisant les risques liés à la biodiversité et les dépendances des entreprises et des institutions financières.
- Identifier et réaffecter toutes les mesures d'incitation néfastes, y compris les subventions.
- Mener des actions visant à améliorer l'efficacité de l'utilisation des ressources, y compris par l'élaboration et la mise en œuvre de plans nationaux de financement de la biodiversité qui aideront à évaluer les besoins et les sources de financement le plus efficacement possible et, surtout, à garantir la cohérence des politiques entre les secteurs afin de s'assurer que le financement de la biodiversité dans un domaine n'est pas involontairement contrarié par des dépenses néfastes ailleurs.

La fourniture de ressources adéquates doit également inclure le renforcement des capacités et le transfert de technologie.





6. RENFORCER LES SOLUTIONS NATURELLES

La nature détient les réponses à bon nombre des défis les plus urgents du monde, notamment la réalisation d'objectifs clés en matière de santé, de réduction de la pauvreté, de climat et d'économie. Le CMB doit mettre en évidence la valeur des solutions fondées sur la nature (SfN) équitables et basées sur les droits ainsi que des approches fondées sur les écosystèmes.

Vivre en harmonie avec la nature signifie reconnaître à la fois la contribution de la nature aux hommes et notre dépendance à son égard. Des SfN de haute qualité répondent simultanément aux enjeux sociétaux et apportent des avantages pour la biodiversité. Les SfN doivent être mises en œuvre conformément à des normes strictes telles que le [Standard mondial de l'UICN pour les solutions fondées sur la nature](#).

Les SfN ont été officiellement reconnues par plusieurs textes et accords mondiaux. Conformément à une

résolution de l'UNEA-5, les SfN sont officiellement définies comme des « mesures visant à protéger, conserver, restaurer, utiliser et gérer durablement les écosystèmes terrestres, d'eau douce, côtiers et marins naturels ou modifiés, qui répondent aux défis sociaux, économiques et environnementaux de manière efficace et adaptative, tout en assurant simultanément le bien-être humain, les services écosystémiques et les avantages en matière de résilience et de biodiversité ».

RECOMMANDATIONS DU WWF

Le CMB doit intégrer les SfN aux approches basées sur les écosystèmes :

- À l'avant-garde du mouvement pour la nature, la CDB devrait montrer la voie en incluant les SfN dans le CMB, et s'assurer qu'elles sont fondées sur les droits et équitables pour bénéficier à tous les peuples et à la planète.
- La CDB peut ainsi contribuer à ce que la biodiversité et les écosystèmes soient améliorés par des interventions se matérialisant sous la forme de SfN, et renforcer son rôle d'autorité mondiale pour la nature, en soulignant que les SfN doivent protéger les droits des peuples autochtones et des communautés locales. Il est possible d'y parvenir en incluant des SfN équitables et basées sur les droits ainsi que des approches écosystémiques dans les buts pertinents du cadre.

ONE HEALTH : UNE ATTENTION ACCRUE EST NÉCESSAIRE

Afin de s'assurer de la pertinence du CMB pour relever les défis sociétaux, le cadre devrait inclure l'engagement d'intensifier la mise en œuvre de l'approche « One Health » pour la biodiversité, qui reconnaît ouvertement les liens entre la santé humaine, la faune et l'environnement. Il s'agit notamment de prendre des mesures pour s'attaquer aux facteurs naturels de l'émergence et de la transmission des maladies zoonotiques (qui sont également des facteurs importants de perte de la biodiversité). La tendance à la hausse des zoonoses s'explique par la détérioration de notre environnement naturel : dégradation des terres, exploitation de la faune, extraction des ressources, changement climatique et autres contraintes.

7. UN PLAN INCLUSIF ET FONDÉ SUR LES DROITS

Une approche fondée sur les droits de la personne et basée sur l'ensemble de la société doit être intégrée dans tout le CMB, y compris le droit à un environnement propre, sain et durable.

Le CMB devrait intégrer une approche fondée sur les droits de la personne (AFDP) afin de garantir le respect des droits de l'homme et la participation pleine, effective et équitable des peuples autochtones et des communautés locales, des femmes et des filles, des jeunes et des autres personnes en situation de vulnérabilité. Cela est essentiel pour un CMB transformateur et la concrétisation d'un monde favorable à la nature d'ici 2030. La conservation d'une part substantielle de la biodiversité mondiale et la fourniture de biens et de services essentiels aux populations dépendent largement des institutions coutumières et des systèmes de gestion des peuples autochtones et des communautés locales.

L'adoption d'une AFDP dans le contexte de l'atteinte des objectifs mondiaux en matière de biodiversité signifie que les politiques, la gouvernance et la gestion de la biodiversité ne violent pas les droits de l'homme et que ceux qui mettent en œuvre ces politiques cherchent activement des moyens de soutenir et de promouvoir les droits de l'homme dans

leur conception et leur mise en œuvre. Les personnes assujetties à des obligations doivent s'acquitter de ces dernières, tandis que les détenteurs de droits doivent être accompagnés pour revendiquer et exercer leurs droits.

Tant dans les instruments juridiques que dans les pratiques exemplaires, une AFDP pour la préservation et l'utilisation durable de la biodiversité est généralement considérée comme une condition indispensable pour enrayer la perte et la dégradation de la biodiversité. Il s'agit là d'une condition essentielle à la résilience des systèmes de vie, à la bonne santé et à l'utilisation, la gestion, la restauration et la conservation des ressources naturelles. Une AFDP veille à ce que tous les acteurs de la préservation soient reconnus et soutenus dans leurs contributions efficaces, et aide à instaurer des conditions plus pacifiques, inclusives et propices en évitant les conflits et les coûts économiques et sociaux liés à ces conflits.

RECOMMANDATIONS DU WWF

Les principes et éléments constitutifs majeurs des AFDP devant être couverts par les buts et objectifs du CMB comprennent :

- Le droit à un environnement sûr, propre, sain et durable.
- Les droits des peuples autochtones et des communautés locales à la terre et aux ressources, à l'utilisation durable coutumière et aux savoirs traditionnels, ainsi qu'au consentement libre et préalable en connaissance de cause.
- L'équité intergénérationnelle et l'équité et l'égalité de genre.
- La participation pleine et effective des populations autochtones et des communautés locales, des femmes, des filles et des jeunes.
- Le soutien et la protection des défenseurs des droits humains environnementaux.

Une approche basée sur l'ensemble de la société pour la mise en œuvre du CMB devrait inclure la mise en place ou le renforcement de processus représentatifs et inclusifs pluripartites et plurisectoriels de prise de décisions, de conservation et d'utilisation durable en matière de biodiversité.



© Days Edge Productions / WWF-US



Pour en savoir plus

Docteur Lin Li

Directrice principale, Politique mondiale
et mobilisation chez WWF International

linli@wwfint.org



Working to sustain the natural
world for the benefit of people
and wildlife.

together possible™ panda.org

© 2022

WWF® and ©1986 Panda Symbol are owned by WWF. All rights reserved.

WWF, 28 rue Mauverney, 1196 Gland, Switzerland. Tel. +41 22 364 9111
CH-550.0.128.920-7

For contact details and further information, please visit our international website
at wwf.panda.org